

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : BIEN IMMOBILIER SIS, 19 RUE DE LA POSTE, SUR LA PARCELLE CADASTREE G232 - SIGNATURE ET DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE RELATIVE A UN CHANGEMENT DE DESTINATION

Le Maire,

Vu la délibération n°2025-006 du 30 janvier 2025, confiant au maire, Nicolas Varigny, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant que le logement sis, 19 rue de la Poste, sur la parcelle cadastrée G232, n'a plus vocation à être utilisé en habitation mais en tant qu'équipement d'intérêt collectif et services publics,

DECIDE

- Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer et déposer une déclaration préalable relative au changement de destination du logement situé 19 rue de la Poste, sur la parcelle cadastrée G232, en équipement d'intérêt collectif et services publics.

- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Préfecture du Rhône, au Comptable public et publiée sur le site internet de la collectivité.

CHAPONNAY, le 20-08-2025,

Le Maire,
Nicolas VARIGNY



Certifié exécutoire
En préfecture, le 20-08-2025
Et de publication, le 20-08-2025

